



# Brèves CORNIÉRANDES

N° 3 - Décembre 2016

## DU NOUVEAU POUR NOS JEUNES

Considérant que le sport doit tenir une place importante dans la vie de nos jeunes, le conseil municipal a souhaité réaliser un **terrain multisports**. L'objectif étant de créer dans le village une structure neuve et aux normes pour les enfants et les adolescents.



Situé sur le site de la salle des fêtes, dans un cadre de verdure, il est éloigné des habitations pour éviter les désagréments liés aux bruits.

Il est constitué d'un terrain de foot/hand et de basket. Livré avec un filet, il permet, dans le cadre d'une utilisation

scolaire, de jouer également au tennis ou au volley. L'installation des buts brésiliens, dans les palissades latérales, augmente encore le potentiel. En effet ces mini buts permettent de disputer en même temps plusieurs matchs de foot dans le sens de la largeur du terrain. Ce terrain est laissé en libre accès pour le public tout en priorisant les enfants de l'école dans le cadre du sport scolaire ou des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Parallèlement, une **aire de jeux** pour les tout petits a été réalisée à proximité de l'école élémentaire.

Parents et enfants se sont déjà appropriés les lieux avec grande satisfaction.



Coût global de l'aire de jeux et du terrain multisports : 87 322€

Subvention du conseil départemental : 13 800€.

## ARRIVÉE D'UN KINÉSITHÉRAPEUTE - OSTÉOPATHE

Après avoir réussi son pari de recréer du lien social au cœur de Cornier avec l'ouverture, à l'été 2014, de la supérette PANIER-SYMPA de Karine et Cédric GAUDIN, puis, à l'automne 2015, du centre kératoconseil de Natacha FLOQUET, la commune de Cornier poursuit son projet. L'équipe municipale est heureuse de vous annoncer l'installation prochaine d'un **kinésithérapeute-ostéopathe**.

Ce dernier ouvrira son cabinet, au Clos Saint-Just, en début d'année 2017.



**Romain THABUIS**, 31 ans, originaire d'Etaux, après une expérience de quelques années à Grasse, se réjouit de retrouver sa chère Haute-Savoie afin d'y exercer sa profession. Nous ne manquerons pas de revenir sur l'ouverture de ce cabinet dans notre prochain numéro des Brèves Corniérandes.

En attendant, nous souhaitons la bienvenue à Romain Thabuis. Nous le remercions chaleureusement d'avoir choisi Cornier !

## RAJEUNISSEMENT DE NOTRE POILU !

Au cœur de notre village, on peut apercevoir un monument aux morts des guerres 1914-1918 et 1939-1945 érigé à la mémoire des soldats de Cornier morts aux champs d'honneur.

Ce monument du souvenir a été créé plusieurs années après le premier conflit mondial, pour honorer la mémoire de nos victimes.

La stèle fait partie du paysage architectural de notre centre village. Combien de fois passons-nous à côté sans y prêter attention. Le 11 novembre de chaque année, la commune rend hommage à tous les Corniérands morts pour



la France, lors d'une cérémonie commémorative.

Alors que nous sommes au centenaire de la Grande Guerre (celle de 14-18 pour nos jeunes), la commune a fait restaurer ce monument. Le buste en fonte, reposant sur un socle en pierre, méritait qu'on lui apporte un peu de soin !

Cette belle restauration invite au recueillement en hommage à tous ceux qui, au prix de leur vie, se battent pour la défense de la France et pour la paix.



L'équipe municipale vous présente les nouveaux logos de la commune, créés par un Corniérand, Erwan Beugnot.

Ces logos allient tradition et modernité. Vous les retrouverez prochainement sur les courriers et enveloppes de la mairie.

Toutefois le blason traditionnel de Cornier est conservé. Nos chaleureux remerciements vont à Erwan Beugnot.



## COMMISSION VOIRIE

- Une étude de **sécurisation routière** des hameaux de Moussy et de la Madeleine est en cours. Un bureau d'études a été mandaté pour ces deux projets.

- **Mise aux normes éclairage public :**

Suite à l'étude concernant les éclairages communaux, l'équipement qui n'était plus aux normes (sécurité) sera rénové. Une partie des éclairages de forte puissance et arrivant en fin de vie sera remplacée par des éclairages à LED.

De ce fait, l'éclairage public de la Madeleine sera complètement remplacé. Sur la route du village, vers l'église, où l'éclairage était partiellement jugé inutile, 4 luminaires ont déjà été déposés et 4 vont l'être prochainement. Certains d'entre eux ont pu être réutilisés pour l'éclairage de l'accès aux vestiaires du stade. Désormais, l'entrée du village ne sera éclairée qu'à partir des premières habitations.

L'éclairage de la zone du rond-point de Moussy sera complètement déposé. Un nouvel éclairage sera installé pour n'éclairer que le rond-point lui-même. Les travaux débuteront en cette fin d'année. Prochainement, une coupure des éclairages publics en deuxième partie de nuit sera programmée.

Ces travaux nécessaires bénéficieront d'un retour sur investissement.

- **Les travaux d'entretien sur les routes :**

La réfection d'une partie du chemin de la Commanderie a été effectuée.

- **Concernant les travaux d'assainissement :**

Tous ceux prévus au niveau de Moussy bas seront réalisés en début d'année 2017.

En parallèle, des travaux concernant les eaux pluviales et les eaux potables sont prévus.

- Une étude de **réfection du cimetière** est en cours.

## RÉNOVATION THERMIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les lois Grenelle de l'environnement ont fixé des objectifs de transition énergétique, notamment dans le secteur du bâtiment qui est le plus énergivore avec près de 44 % de l'énergie nationale consommée et qui génère 21 % de gaz à effets de serre émis en France. La loi Grenelle 2 a fixé une obligation de réaliser la rénovation énergétique de l'ensemble des parcs tertiaire et privé à l'horizon 2020.

Dans un souci d'exemplarité et pour devancer cette obligation, la commune de Cornier a décidé de profiter de subventions ponctuelles du Département et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Les travaux concernent :

- l'isolation extérieure du bâtiment accueillant la garderie (ancienne Mairie),
- et l'isolation du bâtiment situé 26 route de la Vignettaz (ancienne cure).

Ces travaux ont été réalisés dans le respect

des valeurs patrimoniales, notamment sur l'ancienne mairie datant de la 3<sup>ème</sup> République, qui a été rénovée à l'identique.

Les économies énergétiques annuelles attendues sont estimées à 48 %.

Coût global : 205 000 €.

Subventions : 65 000 €.

Avant



Après



## ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



L'accès aux bâtiments publics pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) n'est pas seulement une obligation réglementaire mais c'est d'abord un devoir citoyen. Deux nouveaux accès ont été aménagés sur notre commune :

- Les accès à la **Bibliothèque** et à la salle du premier étage du même bâtiment sont maintenant accessibles à tous

grâce à une place de parking dédiée et à un ascenseur. Il dessert par ailleurs le premier étage de l'école élémentaire située à l'arrière.

- Le **bâtiment du stade** a également été doté de deux places de parking dédiées aux PMR. Un premier emplacement permet l'accès à la passerelle conduisant à la grande salle de réunion, le second est placé juste devant les vestiaires de l'A.S. Cornier.

## CONTOURNEMENT CHEF-LIEU

La commune de Cornier s'efforce toujours de trouver une solution concernant le contournement du centre village afin de dévier le trafic de la zone artisanale du Châtelet.

Elle a mandaté un bureau d'études afin d'affiner les trois variantes proposées avec une sortie sur le secteur de la Fruitière de Chevilly.

Nous devrions pouvoir vous communiquer les résultats de cette étude dans notre prochain numéro.

## LA CHAPELLE DE LA COMMANDERIE



Cornier, petite commune de seulement 1200 habitants, a le privilège d'avoir deux bâtiments de valeur « inscrits » au titre des monuments historiques, dont la Chapelle de Moussy dite « La Commanderie ». Si c'est un privilège, c'est également une charge pour la Commune qui est propriétaire de la partie sud, l'autre partie incluant le magnifique porche nord appartenant à un particulier.

Ce bâtiment se dégrade depuis des décennies et nul besoin d'être expert pour s'en rendre compte. Lorsque la Mairie s'est portée acquéreuse d'une partie du bâtiment en 1995, l'objectif était de protéger ce patrimoine avec, en priorité, la réfection du toit. Malheureusement, aucune démarche n'a pu aboutir parce que le propriétaire privé n'a pas eu la volonté ou les moyens financiers de participer aux travaux pour la partie lui incombant.



D'autres solutions alternatives ont été envisagées, notamment de faire « classer » la Commanderie au titre des monuments historiques. Ce classement aurait permis aux propriétaires privés d'accéder à des subventions plus facilement mais aussi d'imposer des contraintes de restauration. Le Ministère de la Culture n'a malheureusement pas accédé à ces requêtes par deux fois déjà. La Mairie a également essayé

en vain, à de multiples reprises, de racheter la partie nord de la Chapelle. De récents contacts ont laissé espérer une intention de vente mais celle-ci n'a jusqu'alors pu être concrétisée.



Que faut-il faire ?

Seule, la commune n'a pas les moyens de restaurer ce bâtiment.

Certaines voix au sein du Conseil Municipal proposent que la commune se désengage et cède la partie sud de la commanderie à un acquéreur de Cornier, membre de la confrérie des templiers, sous réserve qu'il s'engage à la restaurer avec des fonds privés. Cette option suppose qu'il devra également obtenir l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France et du propriétaire actuel de la partie nord. D'autres voix militent pour des travaux limités permettant de transmettre en l'état ce patrimoine aux générations futures qui, espérons-le, trouveront les moyens de réussir.





La CCPR fait une observation importante sur la gestion de nos déchets ménagers : Savez-vous que 60 % des ordures ménagères (O.M.) jetées dans notre poubelle, peuvent faire l'objet de tri ?

La CCPR réalise deux campagnes annuelles de prélèvements de nos sacs poubelles, afin d'en analyser le contenu. Il en ressort que le tri peut être mieux fait :

- 5 % de nos O.M. (soit 15 kg/an/habitant) devraient être destinés au conteneur bleu (plastique et conserves...). Les boîtes de conserve, à elles seules, représentent 8 kg/an/habitant.

- 16 % de nos O.M. (soit 47 kg/an/habitant) devraient être destinés au conteneur jaune (papier, cartonnets...). Les pubs représentent à elles seules 28 kg/an/habitant. Pensez à apposer sur votre boîte aux lettres un autocollant : « Stop Pubs ».
  - 6 % des O.M. (soit 16 kg/an/habitant.) devraient être destinés au conteneur vert (verre).
  - 33 % des déchets verts compostables se retrouvent dans les O.M. Sachez que la CCPR vend des composteurs aux particuliers au prix de 15 euros.
- Seuls les déchets ménagers résiduels doivent impérativement aller aux O.M.**

Pour vous aider dans votre geste citoyen, un nouveau pictogramme « TRIMAN » apparaît de plus en plus fréquemment sur tous les produits.

### Conteneur bleu



- boîtes de conserve rincées, canettes
- barquettes alu bien vidées
- bouteilles plastique d'eau, de lait, d'huile ménagère,
- flacons de produits ménagers, shampoing...

### Conteneur jaune



- briques de lait, de sauce, de jus de fruits...
  - enveloppes, journaux, magazines
  - cartonnettes de céréales, de yaourts, de biscuits...
- Ne pas mettre de papier laminé ni de gros cartons

plus d'infos : [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr)

### Conteneur vert



- Bouteilles en verre (sans bouchon)
- Bocaux (sans couvercle)
- pots...

ISSUS DE PRODUITS ALIMENTAIRES UNIQUEMENT

### Déchets ménagers résiduels



- pots de produits laitiers
- suremballages, sacs et films plastiques
- barquettes alimentaires en plastique ou polystyrène
- coquilles de fruit de mer
- ampoules à filament, vaisselle cassée
- couches...

Saviez-vous que chaque lundi matin, notre employé communal ramasse un plein camion de tout ce qui est jeté au pied des conteneurs ou sur le bord de nos routes ?

Nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie est gratuit et que cette dernière ne refuse aucun déchet. N'oubliez pas de vous munir de votre badge.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont accessibles sur le site [www.cornier.fr](http://www.cornier.fr)

Le C.I.E.L. (Centre d'Immersion Educatif et Ludique du Sidefage) vous propose un voyage inhabituel dans le monde peu connu de vos déchets ménagers.

Réservation obligatoire sur [www.ciel-sidefage.fr](http://www.ciel-sidefage.fr) ou par téléphone au 04 50 56 67 30.



Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale vous convient aux traditionnels "Vœux du Maire" qui auront lieu le 7 janvier 2017 à partir de 19h à la salle des fêtes

*et vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année*

Ce numéro 3 des Brèves Corniérandes a été élaboré collégalement au sein de la Commission Communication, par Corinne BAC, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Nathalie REMENANT et Michel ROUX, avec la participation de Gilbert ALLARD, Serge CONTAT, Jean-Luc TURCO et Franca VIVIAND que la commission remercie chaleureusement.

Nous vous rappelons que vous pouvez également nous retrouver sur le site internet de CORNIER : [www.cornier.fr](http://www.cornier.fr) actuellement en cours de mise à jour et prochainement sur notre page Facebook !